

**bpifrance**

**BPIFRANCE SOUTIEN  
TOUTES LES ENTREPRISES**

**PLAN DE SOUTIEN  
D'URGENCE  
AUX ENTREPRISES**



## PLAN DE SOUTIEN DE BPIFRANCE AUX ENTREPRISES | COVID-19

Face à la violence de cette crise pour toutes les entreprises, Bpifrance met en place des mesures exceptionnelles d'accompagnement financier pour les TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire.

Pour accéder à un conseiller Bpifrance : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) pour faire sa demande en ligne ou être rappelé et un numéro vert, le 0 969 370 240, pour un contact immédiat.

### **1. SUR LES FINANCEMENTS EN COURS DES ENTREPRISES**

#### **Financements bancaires garantis par Bpifrance**

Un report d'échéances pourra être accordé sur demande de l'entreprise à son interlocuteur bancaire habituel. Ce dernier transmettra alors la demande de report de la garantie à Bpifrance, qui la traitera, sans coût additionnel.

#### **Financements bancaires octroyés par Bpifrance**

Bpifrance **reporte automatiquement** les échéances de l'ensemble de ses clients pour une durée de 6 mois.

Cette mesure sera applicable à compter du 16 mars 2020.

### **2. NOUVEAUX DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR BPIFRANCE**

#### **2.1. Dispositifs de Garantie**

**Comment faire** : Pour bénéficier d'une garantie Bpifrance, l'entreprise est invitée à se rapprocher directement de son banquier, qui contactera la Direction régionale Bpifrance de son territoire.

#### **Garantie Renforcement de la trésorerie des entreprises**

**Pour quoi faire :**

Ce dispositif permet de garantir :

- Les crédits à moyen terme mis en place par la banque pour soutenir la trésorerie ou
- La transformation avec augmentation de crédits court terme des banques en moyen terme.

L'objectif est une augmentation des fonds disponibles pour l'entreprise.

**Pour qui :**

La garantie s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

**Caractéristiques de la garantie :**

- Taux de couverture : Jusqu'à 90% du montant des prêts.
- Plafond de risque : 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI.

**Garantie Ligne de Crédit Confirmé****Pour quoi faire :**

Ce dispositif permet de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmées sur une durée de 12 ou 18 mois.

**Pour qui :**

Cette garantie s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

**Caractéristiques de la garantie :**

- Taux de couverture : Jusqu'à 90% des lignes confirmées par la banque.
- Plafond de risque : 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI

**2.2. Dispositifs de Financement****Comment faire :**

L'entreprise est invitée à se rapprocher directement de la Direction régionale Bpifrance de son territoire - [www.bpifrance.fr/covid19](http://www.bpifrance.fr/covid19)

**Prêt Atout**

Il s'agit d'un **crédit à moyen terme sans** mis en place, en partenariat avec la banque, pour couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle.

**Pour quoi faire :**

Pour financer les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle.

**Pour qui :**

TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire indépendantes (ETI) possédant 12 mois de bilan minimum.

**Caractéristiques :**

Le montant maximum de ce prêt s'élève à 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI. Sa durée est comprise entre 3 et 5 ans, dont 6 à 12 mois de différé d'amortissement du capital.

En fonction de la région, un prêt sans garantie Rebond régional peut en outre être mis en place pour des montant de 10 K€ à 300 K€.



[bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)

